Déclaration de la Société Civile Centrafricaine relative au Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP) en République Centrafricaine

Bangui, le 19 mars 2011

Le Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP, Readiness Preparation Proposal) élaboré par la République Centrafricaine a été soumis en janvier 2011 au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF), géré par la Banque mondiale. Le document de portée nationale sera discuté au cours d'une réunion du Comité des Participants du FPCF du 23 au 25 mars 2011 au Vietnam.

Dans ce contexte, les membres du Réseau de la société civile sur le changement climatique et la REDD+ se sont réunis du 17 au 19 mars 2011 à Bangui, en RCA. Ont participé à cet atelier, une quarantaine des représentants des organisations de la société civile impliquées dans les domaines de l'environnement, les droits de l'homme et de la femme ainsi que certains représentants des peuples autochtones Aka et Peuhls Mbororos.

A l'occasion de cette rencontre, les participants ont eu à se prononcer sur le contenu du R-PP en vue d'en identifier les forces et les faiblesses. Les discussions ont porté sur quatre thématiques principales :

- Consultation et gouvernance du processus REDD en RCA ;
- Cadre légal en RCA et partage des bénéfices de la REDD ;
- Causes de déforestation et dégradation et impacts sociaux et environnementaux ;
- Options stratégiques REDD et projets pilotes.

==========

Nous, participants à l'atelier, avons félicité les initiatives du gouvernement visant à renforcer son implication dans un processus national de gestion durable des ressources forestières. Néanmoins, nous avons pu constater certaines difficultés de compréhension liée à la stratégie nationale dans le secteur forestier. Nous constatons que la politique du gouvernement en matière de gestion durable des forêts s'articule principalement autour de quatre initiatives menées au sein de quatre départements différents :

- le processus visant la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire relatif à l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et le commerce (FLEGT) – *Ministère des Eaux et Forêts* ;
- le processus REDD+ - *Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie* ;
- l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) – *Ministère des Mines et de l'Energie* ; et

- la mise en œuvre de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du travail (OIT) – *Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.*

Nous remarquons certaines insuffisances dans la coordination et dans le partage d'information entre les différents départements. Nous, participants à l'atelier, encourageons l'administration à développer une stratégie coordonnée et cohérente pour le secteur forestier.

Concernant le R-PP REDD+, des discussions ont été menées autour des quatre thématiques relevées dans le document national :

THEMATIQUE 1 : CONSULTATION ET GOUVERNANCE DU PROCESSUS REDD

Certaines insuffisances ont été relevées dans le cadre du processus de consultation dans l'élaboration du R-PP. Sur un total de 10 ateliers, un seul s'est tenu en province (Mbaïki). Nous regrettons également la manière dont les organisations ont été désignées pour représenter les positions de la société civile centrafricaine. Enfin, il n'y avait pas de consultation spécifique des peuples autochtones, pourtant ceux-ci sont des parties prenantes de premier ordre dans le processus REDD+ (pages 19-21 du R-PP, version 5 mars 2011).

Recommandations :

- Concernant les consultations qui devront se dérouler entre 2011 et 2013 d'après le R-PP (pages 21-22), nous souhaitons que des organisations représentatives de la société civile et des représentants des peuples autochtones y participent et soient effectivement impliquées, conformément aux dispositions prévues dans la Convention 169 de l'OIT sur les Peuples indigènes et tribaux ;
- Concernant la représentativité dans les structures de mise en œuvre, nous proposons :
  - que quatre représentants de la société civile puissent siéger dans le Comité National REDD+ et que la Plateforme de la Société Civile Centrafricaine pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et l'Environnement[1] soit l'entité désignée pour soumettre les noms des représentants. Le R-PP prévoit actuellement la désignation de deux représentants de la société civile au sein du Comité National par le CIONG-CA (pages 12-13).
  - que le nombre de représentants autochtones issus des structures représentatives des peuples autochtones soit élevé à quatre (2 Aka et 2 Mbororos) au lieu de deux actuellement retenus ;
  - que la fréquence des réunions annuelles du Comité National REDD+ soit augmentée de deux à quatre par an afin que la structure puisse assumer un rôle de suivi effectif ;

[1] La Plateforme de la Société Civile Centrafricaine pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et l'Environnement est le fruit d'une récente concertation entre de nombreuses organisations de la société civile centrafricaine, impliquées dans les questions de droit de l'Homme et des peuples autochtones, de l'environnement et du développement. A ce stade-ci, une Charte de la Plateforme a été adoptée et indique une volonté d'œuvrer collectivement et de manière coordonnée dans les divers processus politiques en cours.

- qu'un budget suffisant soit alloué au Comité National pour son bon fonctionnement ;
- que les comptes rendu de réunion du Comité National et des Comités inter-préfectoraux REDD+ soient diffusés au public dans un délai maximum de un mois ;
- que les revenus de la REDD soient gérés par un « Fonds REDD » créé à cet effet et non hébergé par le Fonds national de l'environnement (FNE) comme prévu dans le R-PP (pages 14-15 ; 63);
- que la société civile soit représentée dans le comité de gestion du « Fonds REDD » ;
- que les médias et les syndicats soient impliqués dans le processus REDD+.

THEMATIQUE 2 : CADRE LEGAL EN RCA ET PARTAGE DES BENEFICES DE LA REDD+

En ce qui concerne la révision du cadre légal et réglementaire, nous avons estimé qu'une mise en cohérence avec les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du processus FLEGT et du processus de la REDD+ devrait être assurée. Nous avons par ailleurs mis l'accent sur plusieurs éléments fondamentaux et qui constituent des préalables à tous processus :

- La révision du droit foncier en RCA en vue de garantir aux communautés locales et autochtones un droit d'usages et de propriété sur la forêt et de jouir des bénéfices de la REDD+ ;
- La mise en cohérence des lois nationales avec les dispositions inscrites dans la Convention 169 de l'OIT, ratifiée par la RCA pour garantir les droits des peuples indigènes et tribaux ;
- Un processus transparent et participatif permettant d'identifier les « lacunes » dans les lois et règlements existants qui seront corrigées dans la « Loi REDD+ » prévue dans le R-PP (page 59);
- La diffusion de l'information (notamment en langue sango) relative au cadre législatif en vue de garantir une compréhension de tous.

THEMATIQUE 3 : CAUSES DE LA DEFORESTATION ET DEGRADATION ET IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Nous estimons que certaines faiblesses apparaissent dans l'analyse de ces causes :

- Nous pensons que l'élevage extensif, l'agriculture sur abattis-brulis et la collecte des produits forestiers non ligneux ne sont pas des causes principales de la déforestation et de la dégradation des forêts, contrairement à ce que mentionne le R-PP (pages 39-40);
- L'exploitation industrielle du bois n'apparaît pas dans le R-PP comme une cause directe de la déforestation et de la dégradation des forêts (pages 39-40). Compte tenu des contraintes qui pèsent sur ce secteur d'activités, sur le manque de ressources humaines et de contrôle et la faible application des textes relatifs à l'aménagement forestier, l'exploitation industrielle devrait être considérée comme une cause directe et majeure.

Recommandations :

- La mise en œuvre de mécanismes opérationnels de suivi des Plan d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), impliquant toutes les parties prenantes ;
- Les études sur les moteurs de la déforestation sont prévues dans le R-PP, cependant nous constatons que l'information les concernant est insuffisante (pages 40-41). Nous souhaitons la mise en place d'un processus participatif pour l'implication de toutes les parties prenantes dans leur préparation et leur mise en œuvre;
- L'allocation d'un financement suffisant pour l'élaboration des études et du suivi des impacts sociaux et environnementaux (actuellement, ce financement est fixé à hauteur de 0.3% du budget total) (pages 66 et 97);
- La formation des parties prenantes pour assurer un suivi effectif des impacts environnementaux et sociaux.

THEMATIQUE 4 : OPTIONS STRATEGIQUES ET PROJETS PILOTES

Le manque de cohérence entre la stratégie APV/FLEGT et la stratégie REDD+ a tendance à nuire à une bonne compréhension de la stratégie nationale pour le secteur forestier.

De plus, nous sommes conscients que les financements disponibles dans le cadre du FPCF à hauteur de 3,5 millions de dollars ne peuvent pas à eux seuls suffirent pour relever les défis de la REDD+.

Dès lors, nous sommes conscients que le processus dépendra presque entièrement des financements tirés du marché carbone. Ce qui signifie que le futur marché international du carbone, qui fonctionnera selon les règles de la loi de l'offre et de la demande, orientera les futures options stratégiques.

Recommandations :

- Le R-PP suggère la mise en place d'un processus de zonage du domaine forestier (pages 45-46). Nous souhaitons que ce processus de zonage soit mis en œuvre dans une manière participative notamment via la cartographie participative ;
- Le R-PP suggère le renforcement des aires protégées (pages 46-47). Ceci doit se faire par l'implication des communautés locales et autochtones en tant que conservateurs des forêts ;
- Le R-PP suggère l'expansion de l'exploitation forestière dans le massif forestier du sud-est (page 48). La société civile souhaite la préservation des forêts du sud-est de toute forme d'exploitation industrielle;
- La mise à disposition de l'information relative aux projets pilotes auprès du public et notamment les sources de financement disponibles (pages 53 ; 97);
- La sensibilisation, la formation et la communication sur le principe du marché carbone afin de dégager une position de la société civile et plus largement, une position nationale, sur les bénéfices éventuelles pouvant être tirés (ou non) du marché carbone. Ces préalables seront nécessaires avant toutes mesures dans ce sens (page 60-62).

Ont signé :

Action pour les Initiatives de Développement des Communautés Rurales (AIDECOR)
Amis de la nature (AN)
Association Centrafricaine des Professionnels en Evaluation Environnementale (ACAPEE)
Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)
Association des Maman de Gbazabangui (AMG)
Association Droits et Développement des Peuples Autochtones de Centrafrique (ADPAC)
Association pour la Défense des Intérêts des BaAka de Centrafrique (ADIBAC)
Association pour la Sauvegarde et le Développement des Vulnérables en Centrafrique (ASDV/CA)
Centre d'Information Environnemental pour le Developpement Durable (CIEDD)
Centre de Recherche et d'Appui au Développement (CRAD)
Comité pour le Développement Intégré des Communautés de Base (CODICOM)
Coordination Nationale du Programme des Peuples Non Atteints (CONAPPENA)
Femme et Environnement Bata Gbako
Femme Forêt et Développement (FFD)
Fondation de Recherches et d'Actions pour le Développement (FRAD)
Groupement des Agriculteurs et Eleveurs de Boali et Bimbo (GAERBB)
Groupement des Agriculteurs pour la Lutte Contre la Désertification et la Pauvrété (GALDP)
Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP)
Mur- Africa Universel (MAU)
Nouvelle Vision
Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme (OCDH)
Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature (OCDN)
Plate Forme de Concertation de Société Civile pour le Développement Humain (PCSCDH)
Presse Ecrite DEMOCRATE
Représentants Peulh (trois personnes)
Réseau Jeunesse Centrafrique pour la Culture de la Paix (REJECAP)
Tropical Forest Central Africa (TFCA)